

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 7 juin 2022

Délibération n°27 - 2022 relative aux modifications des lignes directrice de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique,

Vu l'article 12 du décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu la délibération n°28 – 2021 relative aux lignes directrices de gestion de l'université de Reims Champagne-Ardenne relatives aux promotions et à la valorisation des parcours,

Vu l'avis du comité technique de l'établissement en date du 31 mai 2022,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la modification des lignes directrices de gestion de l'établissement relatives aux promotions et à la valorisation des parcours.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	25
Majorité absolue	19	Membres représentés	6
Nombre de pouvoirs	6		

Décompte des suffrages

Votants	31	Pour	31	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président

Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : 1 lignes directrices de gestion modifiée de l'université de Reims Champagne-Ardenne promotions et valorisation des parcours

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 14/06/2022

Document mis en ligne le : 14/06/2022